

Equipe du Projet:

- Ivan Paneff, Vice-Président ASF-France (Chef de file)
ivan.paneff@avocatssansfrontieres-france.org
- Xavier Cirade Directeur HEDAC, Chef d'équipe
directeur@hedac.fr
Tél.: (+33) 1 39 51 38 20
- Alexandre Cordahi Expert coordinateur résident
alexandre.cordahi@sfr.fr
Tél.: (+216) 50 166 485
- Fethi Bouaboura Assistant Coordinateur
bouaboura.fethi@gmail.com
Tél.: (+216) 52 970 546

et les Groupes de travail incluant des formateurs de l'ISPA et des experts court termes

La gestion du programme est assurée par l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (UGP3A-II), placée sous la tutelle du Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MICI).

- Monsieur Salem AKROUT
Directeur Général
5, Rue Ryadh - Mutuelleville - 1082 Tunis
Tél.: (+216) 71 843 793
www.ugp3a.gov.tn
directeur@ugp3a.gov.tn
- Madame Leila RMADI
Administratrice chargée de projets
5, Rue Ryadh - Mutuelleville - 1082 Tunis
Tél. : (+216) 71 843 793
www.ugp3a.gov.tn
l.rmadi@ugp3a.gov.tn

Délégation de l'Union européenne en Tunisie

- Marie-Hélène Enderlin
Chargée de Programme - Appui institutionnel et Justice
Rue du Lac Biwa, Les Berges du Lac.
BP 150 - 1053 Tunis
Tél.: (216) 71 960 330 (poste : 238)
Fax : (216) 71 960 302
marie-helene.enderlin@eeas.europa.eu
http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/

Le contenu de cette brochure ne peut être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne, de l'ISPA ou de l'UGP3A II



Ce projet est financé par
l'Union Européenne

www.e-justice.tn
www.ugp3a.gov.tn
<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>

INSTITUTIONS PARTENAIRES :

- **AVOCATS SANS FRONTIERES - France** contribue à l'application des droits de l'Homme et à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective.
www.avocatssansfrontieres-france.org
- **HEDAC**, la Haute Ecole des Avocats Conseils est l'émanation des Barreaux de la Cour d'appel de Versailles, Chartres, Val d'Oise, Yvelines et Hauts-de-Seine. Son activité est la formation initiale (400 élèves avocats), la formation continue (3000 avocats de son ressort), la formation d'avocats étrangers et la formation de formateurs.
www.hedac.fr
- **ERAGE**, l'Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est est issue du regroupement des Centres de Formation des Avocats de Strasbourg, Dijon, Besançon, Reims, Nancy et Metz. Elle assure la formation des élèves avocats (180 par an), la formation continue des avocats (3.568) et l'organisation des examens de spécialisation issus des 24 barreaux du ressort.
www.erage.eu
- **SOGES**, une des principales entreprises italiennes dans le secteur de l'assistance technique, environ 100 experts internes actifs dans la gestion de projets européens et appuyés par un réseau composé de centaines d'experts spécialisés externes.
www.sogesnetwork.eu



Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage Tunisie - UE

Projet d'Appui à l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat ISPA





Informations sur le projet :

Durée : 18 mois, du 13 février 2011 au 12 août 2013

Budget : 629.965 €

Ressources : 985 jours d'expertise pour plus d'une vingtaine d'experts long terme et court terme

Activités et actions : Séminaires, séances de formations initiales innovantes, premier Forum Euro-Tunisien de Formation pour la profession d'avocat; sessions pilotes de formation continue; stages en Europe et accords de partenariats, Guichet du droit, activités de conseil au management, conception de matériel didactique et études de cas... Au total 50 actions pour plus de 500 personnes de groupes cibles: élèves avocats, formateurs et personnel de l'ISPA, avocats en exercice, professionnels du droit et de la justice, acteurs de la société civile et justiciables

ISPA

Le Décret-loi du 20 Août 2011, modifiant la loi du 15 mai 2006 portant organisation de la profession d'avocat, dispose en son article premier que **" La profession d'avocat est une profession libérale et indépendante, qui participe à l'instauration de la justice et défend les libertés et les droits humains "** et, en son article 4, que l'ISPA, chargé d'en assurer la formation, " est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministère chargé de la justice et du ministère chargé de l'enseignement supérieur ". Depuis le début de ses activités (décembre 2008), l'ISPA aura formé au total (juin 2012) plus de 450 élèves avocats. La nouvelle direction de l'ISPA, nommée après janvier 2011, a initié une réflexion et des actions pour proposer une réorganisation de l'ISPA répondant à la nouvelle définition de sa mission, à la transition démocratique et à l'Etat de droit.

La mission de l'ISPA est la formation des futurs avocats et des avocats en exercice afin qu'ils acquièrent ou renforcent leur déontologie et les aptitudes nécessaires à l'exercice de leur métier. L'ISPA remplit une mission de service public qui contribue à un meilleur accès des citoyens à la justice, à l'Etat de droit et au développement de la Tunisie.

OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET EUROPÉEN D'APPUI A L'ISPA

Ce projet vise à accompagner la réorganisation de l'ISPA pour répondre à la nouvelle définition de sa mission dans le contexte de la transition démocratique. La modernisation et le renforcement de l'ingénierie pédagogique contribueront à la consolidation de l'état de droit et à la réforme de la justice. Le projet s'articule ainsi autour de cinq composantes :

- Renforcement institutionnel & modernisation
- Formation de formateurs
- Formation initiale
- Formation continue
- Coopération régionale et internationale

Plusieurs résultats sont attendus : en premier lieu un positionnement, une organisation et une gestion qui permettent à l'Institut de remplir pleinement sa mission ; en deuxième lieu un dispositif pédagogique de qualité qui intègre la formation de formateurs, assure une formation initiale professionnalisante et propose une formation continue pratique et spécialisée. Il est enfin attendu que l'ISPA joue un rôle accru dans l'action de coopération régionale et internationale de la Tunisie dans le domaine de la formation des professions du droit et de la justice.

Pour plus d'information

Direction ISPA

13 rue Larbi Elkabadi - El Omrane - 1005 Tunis

Tél.: (+ 216) 71 957 188

Fax : (+ 216) 71 957 137

ispa.tunisie@gmail.com

Site Web : www.ispa.tn (en préparation)

Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3A-II)

Le projet d'appui à l'ISPA s'inscrit dans le programme financé par l'UE dans le cadre du Programme Indicatif National 2007-2010 à hauteur de 30 M €, la convention de financement y afférente a été signée le 30/12/2008 pour une période de mise en œuvre de 7 ans (2009-2016).

Le budget opérationnel de 26 M€ a été engagé à 99%.

L'objectif du programme est de soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage établi entre la Tunisie et l'Union Européenne.

La stratégie du programme s'articule autour des axes d'intervention suivants :

- le renforcement de l'intégration et la consolidation de la compétitivité
- l'appui aux politiques sectorielles d'intégration
- la consolidation des acquis sociaux et développement durable
- la consolidation de l'Etat de droit et l'appui au processus de transition démocratique

Dans le cadre de ce programme ont été engagés : 19 projets de jumelage (21 M€), 6 contrats cadres (1M€), 4 marchés de services (2.5 M. €) et des marchés d'équipement (115.000 €).

L'Unité de Gestion du P3A (II) gère également les mécanismes européens d'appui institutionnel TAIEX (<http://ec.europa.eu/enlargement/taix/>) et SIGMA (<http://www.sigmaweb.org>).